

## Avis publics



### ORDONNANCE NUMÉRO 2020-26-051

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 2 novembre 2020, l'ordonnance suivante :

**ORDONNANCE NUMÉRO 2020-26-051**, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), permettant d'interdire les virages à gauche entre 22 h et 7 h à toutes les approches nord-sud sur l'axe Saint-Denis et d'assigner des voies dédiées au virage à droite pour assurer l'aménagement d'arrêt d'autobus en aval des intersections suivantes :

- approches nord-sud de l'intersection Bélanger;
- approche nord de l'intersection Saint-Zotique;
- approches nord-sud de l'intersection Beaubien;
- approche nord de l'intersection de Bellechasse;

Ladite ordonnance est annexée au présent avis.

Fait à Montréal, ce 3 novembre 2020.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., C. C-4.1, ARTICLE 3)**

**ORDONNANCE NUMÉRO 2020-26-051**

**Relative à l'interdiction de virage à gauche entre 22 h et 7 h à toutes les approches nord-sud sur l'axe Saint-Denis et l'assignation des voies dédiées au virage à droite pour assurer l'aménagement d'arrêts d'autobus sur la rue Saint-Denis**

À la séance du 2 novembre 2020, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

- 1- L'interdiction de virage à gauche, entre 22 h et 7 h, à toutes les approches nord-sud sur l'axe de la rue Saint-Denis;
- 2- L'assignation des voies dédiées au virage à droite pour assurer l'aménagement d'arrêts d'autobus en aval des intersections suivantes :
  - i) approches nord-sud de l'intersection des rues Saint-Denis et Bélanger;
  - ii) approche nord de l'intersection des rues Saint-Denis et Saint-Zotique Est;
  - iii) approches nord-sud de l'intersection des rues Saint-Denis et Beaubien Est;
  - iv) approche nord de l'intersection des rues Saint-Denis et de Bellechasse;

---